CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 février 2025

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15	L'an deux mil vingt-cinq, le 24 février à 219 heures, le Conseil Municipal
- présents	10	de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 14 février, s'est réuni
- absents	5	en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations
- votants	12	sous la présidence de M. PICARD, Maire.

Date de la convocation

14 février 2025

Conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents: M. PICARD, Maire

M. LUCAS, M. DENIS, M. ROUSSEL, M. REBISCHUNG, M. BENET, Mme BECQUART,

Mme VIGER, M. GOULARD, Mme HORCHOLLE-PINTO.

Absents: Mme CHEVALIER pouvoir à M. LUCAS qui ne peut l'accepter ayant déjà celui de Mme LAGNEL,

Mme LAGNEL pouvoir à M. LUCAS, M. CAVE, Mme LETELLIER pouvoir à M. PICARD,

Mme SERANO.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

M. LUCAS est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance au Conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Création de deux défenses incendie sur la commune
- 2) Adhésions aux conventions de participation PREVOYANCE et SANTE souscrites par le Centre de Gestion 76
- 3) Baux ruraux
- 4) Débat d'orientation budgétaire
- 5) Urbanisme
- 6) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Création de deux défenses incendie sur la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer deux nouvelles défenses incendie sur la commune.

La première sera installée sur le domaine public communal, à côté de la bibliothèque dans le centre bourg. La seconde sera installée sur un terrain que la commune devra acquérir, sur le hameau d'Houlmesnil.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération avait été prise le 30 janvier 2023, l'autorisant à faire l'acquisition d'un terrain et de signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

Ces deux réserves incendie seront de type citerne enterrée de 120 m3 pour un coût d'environ 50 000 € TTC chacune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à faire les demandes de subventions au titre de la DETR 2025 ainsi qu'auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire a :

- Effectuer les travaux de défense incendie sur le centre bourg et le hameau d'Houlmesnil.
- Faire les demandes de subventions auprès de la Préfecture et du Département.
- Faire l'acquisition d'un terrain pour la pose d'une citerne enterrée sur le hameau d'Houlmesnil.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Adhésions aux conventions de participation PREVOYANCE et SANTE souscrites par le Centre de Gestion 76

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes doivent participer aux contrats d'assurance Prévoyance de leurs agents titulaires et contractuels.

Ces contrats garantissent un maintien de salaire en cas d'incapacité, invalidité, inaptitude ou décès.

La participation de l'employeur est de 7 € minimum par mois et par agent.

Le Centre de Gestion 76 propose aux communes d'adhérer au contrat groupe PREVOYANCE avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), afin de faciliter la mise en place et d'obtenir des tarifs avantageux pour les agents. L'adhésion aux contrats PREVOYANCE est facultative et individuelle pour le personnel.

Monsieur le Maire fait également part au Conseil, qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, les communes devront participer aux contrats Mutuelle Santé de l'ensemble de leurs personnels.

La participation de l'employeur est de 15 € minimum par mois et par agent.

Les agents auront le choix de continuer à adhérer à leur mutuelle habituelle, ou de souscrire un nouveau contrat avec la MNT.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de participer à hauteur de 7 € pour la protection sociale complémentaire, et à hauteur de 15 € pour la mutuelle santé. Il précise que l'adhésion à ces contrats groupes et les montants de participations proposés doivent être validés en Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion 76.

Après discussion, le Conseil Municipal valide les montants proposés et autorise le Maire à transmettre au Centre de Gestion 76 les projets de délibérations se rapportant aux deux contrats groupes.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Baux ruraux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a trois baux ruraux avec les exploitants suivants : Madame DENIS Thérèse, Monsieur AFFAGARD Didier et Monsieur MOLARD Samuel.

Suite au départ à la retraite de Monsieur AFFAGARD Didier, le Maire informe le Conseil que le bail rural est transféré à son fils Monsieur AFFAGARD Florian.

Ces baux ruraux devront faire l'objet d'une réactualisation, compte tenu des loyers indiqués à l'époque et du changement de certaines parcelles exploitées.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le transfert du bail rural de Monsieur AFFAGARD Didier à son fils AFFAGARD Florian.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Débat d'orientation budgétaire

Le Maire propose au Conseil Municipal de travailler sur les projets d'investissements 2025 en vue de leurs intégrations au Budget Primitif 2025.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Urbanisme

- PC SIAEPA du Crevon : Chemin du bois des Pierres : Construction d'une usine de traitement d'eau potable au captage de Blainville-Crevon
- > DP DUBOC : Grande Rue : Ravalement des façades et changement de la porte d'entrée
- DP MOKHEFI : Route de la Vieux-Rue : Création d'un puit de lumière

Le Conseil émet un avis favorable pour ces trois demandes.

Point n° 6 de l'ordre du jour : Affaires courantes

M. le Maire évoque les points suivants au Conseil :

- Des devis vont être demandés pour la réfection de la toiture de la maison « Dussaux »
- Les huisseries du logement communal près de l'école vont être changées.
- Les dernières huisseries vont être changées au presbytère et les travaux sur la cheminée vont démarrer.
- Une réunion publique d'information avec des représentants de STGS ainsi que du Syndicat d'eau, se tiendra en mairie le 26 février prochain. Ce temps d'échange permettra aux habitants du centre bourg d'avoir des explications sur les coupures d'eau répétées depuis plusieurs mois.
- Des devis ont été demandés pour l'élagage des arbres présents sur la place de la Mairie.
- Une rencontre a eu lieu avec des dirigeants de la Poste concernant le bureau de Blainville-Crevon. Il en ressort une baisse de la fréquentation au guichet et des flux de courriers ainsi que des retraits au distributeur automatique de billets. En revanche, il y a une forte hausse sur la gestion des colis.

Cela laisse présager l'intention de la Poste de réduire les activités postales ou de fermer définitivement le bureau.

Pas d'auditeur présent à cette séance.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.